



re-naturer

le bassin
de l'Ouanne

Historique et usage de l'ouvrage

Le Moulin du Chemin, situé sur le bras nord de l'Ouanne à Triguères, était historiquement une usine fabriquant des aliments pour le bétail à l'aide d'une turbine jusque dans les années 1980. Actuellement ce bâtiment est reconverti en logement individuel et ne présente plus d'activités économiques.

Cette absence d'usage rend les manœuvres et l'entretien du moulin de plus en plus contraignants, entraînant une vétusté croissante des différents ouvrages (fuites au niveau des vannes, des bajoyers* et effondrement de certains ouvrages).

Les différents déversoirs et vannes constituant le complexe du moulin du Chemin impactent fortement le franchissement piscicole, le transport sédimentaire et la répartition des eaux entre le bras Nord et le bras Sud.

Photomontage avant/après



Moulin du Chemin Triguères (45)

17

Objectifs des travaux

L'objectif principal du projet est de restaurer la continuité écologique en rétablissant une libre circulation piscicole et sédimentaire. Au-delà de ce principal objectif, il s'agit de :

Réduire l'envasement du bief*

Maintenir un niveau d'eau suffisant toute l'année dans le bief

Favoriser la circulation des sédiments

Permettre une circulation piscicole toute l'année

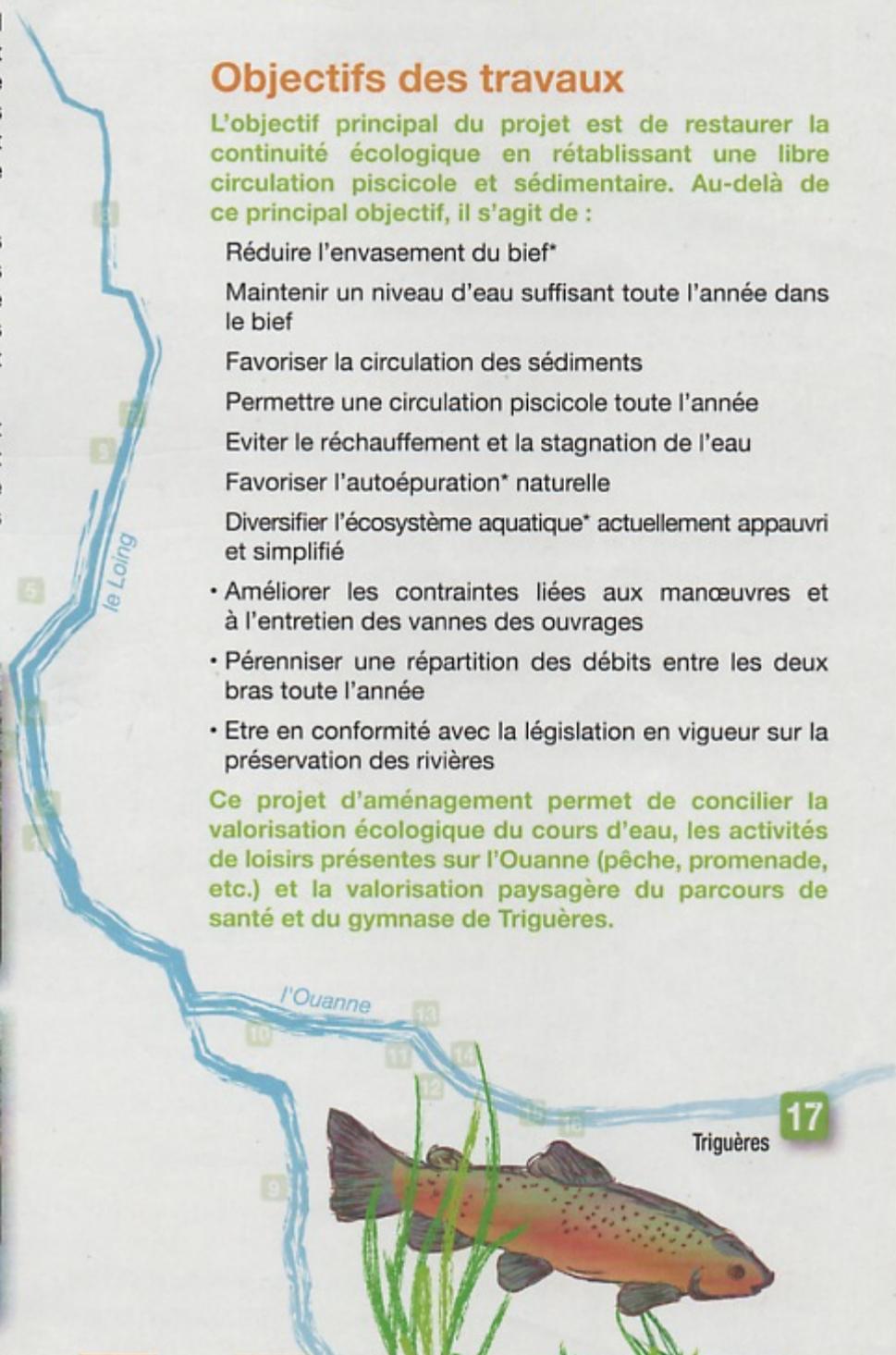
Eviter le réchauffement et la stagnation de l'eau

Favoriser l'autoépuration* naturelle

Diversifier l'écosystème aquatique* actuellement appauvri et simplifié

- Améliorer les contraintes liées aux manœuvres et à l'entretien des vannes des ouvrages
- Pérenniser une répartition des débits entre les deux bras toute l'année
- Etre en conformité avec la législation en vigueur sur la préservation des rivières

Ce projet d'aménagement permet de concilier la valorisation écologique du cours d'eau, les activités de loisirs présentes sur l'Ouanne (pêche, promenade, etc.) et la valorisation paysagère du parcours de santé et du gymnase de Triguères.



Triguères

17

Nature des travaux

Le Moulin du Chemin est un complexe hydraulique composé de quatre ouvrages hydrauliques et d'un seuil répartiteur en enrochements. Il a été choisi, en partenariat avec la commune de Triguères, de travailler sur les deux ouvrages situés le plus en amont du site, ainsi que sur le seuil de répartition, tout en maintenant un niveau d'eau satisfaisant dans le bief du moulin.

- 1. Suppression des enrochements de répartition des débits** afin de fixer une répartition du débit au module* à 50 % transitant par le bras nord et 50 % transitant par le bras sud.
- 2. Mise en place d'un ouvrage de prise d'eau** permettant d'assurer le maintien d'un niveau d'eau suffisant dans le bief et de faire passer la majorité du débit dans le **nouveau bras** rejoignant le bras de décharge actuel du moulin. Conjointement un **déversoir de crue** sera réalisé pour assurer la décharge des crues vers le bras Sud. Cet aménagement permet de restaurer la continuité écologique (transport sédimentaire et piscicole) du moulin par la rive gauche.
- 3. Comblement de l'ouvrage de prise d'eau du bras de décharge.** Aujourd'hui l'ouvrage étant effondré, des palplanches ont été mises en place provisoirement mais celui-ci ne permet plus une alimentation continue du bras de décharge.
- 4. Prolongement du parcours de santé et mise en place d'une passerelle** pour permettre de rejoindre l'aire de jeux située près du camping de Triguères.
- 5. Stabilisation des berges par techniques végétales**, plantations d'arbres et d'arbustes afin d'apporter une plus-value paysagère et récréative au site.

Coût prévisionnel total des travaux : 117 000 € H.T.

Planning des travaux : Novembre (sous réserve des conditions climatiques).



* Lexique

Régime module : débit moyen annuel d'un cours d'eau sur une période de référence (30 ans de mesures consécutives).

Bief : bras d'eau artificiel permettant d'alimenter un moulin.

Bajoyer : mur de consolidation d'un ouvrage situé entre l'ouvrage et la berge d'une rivière.

Ecosystème aquatique : c'est l'ensemble des animaux et végétaux qui vivent dans un milieu aquatique et qui sont dépendants de la qualité de celle-ci.

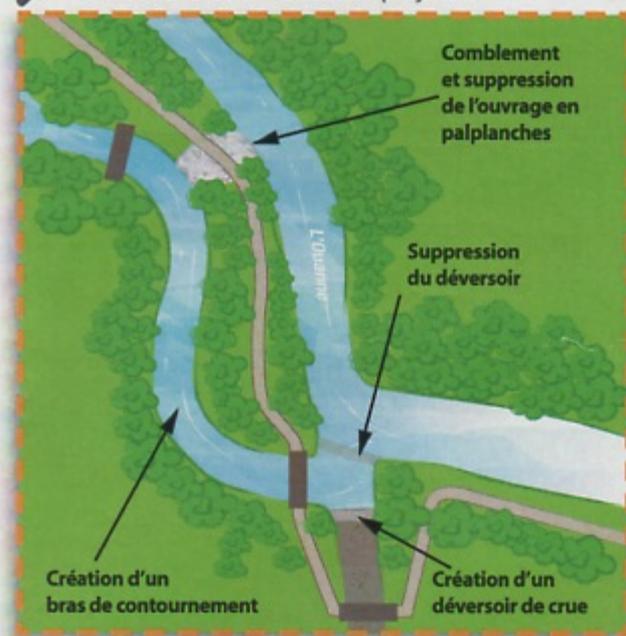
Autoépuration : processus naturel (plantes, bactéries) permettant à la rivière de retrouver sans intervention extérieure sa qualité naturelle, son état originel.

STEP : Station d'épuration des eaux usées.

Situation actuelle



Phases 2 et 3 Situation projetée



Etude et travaux financés par :



(80 %)



(15 %)

Centre-Val de Loire



(5 %)

Le Sivlo attache une importance particulière à la communication sur ce projet. N'hésitez pas à nous contacter ou envoyer vos questions à : contact@sivlo.fr

SIVLO - Syndicat de la Vallée du Loing

158, rue Paul Doumer - 45200 MONTARGIS

Tél : 02.38.95.11.26 Fax : 02.38.89.39.52 - E-mail : contact@sivlo.fr

Retrouvez-nous sur le site internet du Sivlo : www.sivlo.fr et sur les réseaux sociaux